

AG virtuelle FIMEM 2020

MOTIONS ET PROPOSITIONS DES MOUVEMENTS DU GROUPE FRANCOPHONE POUR L'ORDRE DU JOUR DE L'AG3 FIMEM

1^{er} JOUR – samedi 29 aout 2020

B. INFORMATION DU CA FINANCES BILAN FINANCIER 2018-2019

Dettes Haïti-Bénin

ASEM : position de l'ASEM sur les dettes Haïti et Bénin

A la RIDEF DE 2016 au Bénin, les autorités gouvernementales avaient promis une aide que le nouveau gouvernement issu des élections passées n'a pas honoré. L'ABEM-BENIN a versé une avance et un jeu de tombola aussi avait été organisé en Suède pour aider le Bénin qui avait promis de compléter les 294€ restants à la RIDEF du Québec mais comme nous le savons tous, elle a été annulée pour cause de Covid-19. Les conséquences de cette pandémie ont fait que le Bénin ne peut plus respecter son engagement.

L'ASEM-SENEGAL lui propose d'adresser à la FIMEM une demande d'annulation du reste de sa dette. Pour l'ASEM, l'organisation d'une RIDEF engage à la fois la responsabilité de la FIMEM et du mouvement organisateur.

La responsabilité de chacun devrait être située.

Le FMI annule des dettes à plus forte raison une structure fédérative et coopérative, qui éduque à la solidarité humaine comme la FIMEM

Quant à la dette d'Haïti, le mouvement doit honorer son engagement en cotisant et ne bénéficie plus d'invitation pour au moins une RIDEF. Cette sanction va pousser les mouvements à bien choisir leurs représentants au niveau des RIDEF.

Une fédération comme la FIMEM doit avoir une permanence ou un permanant qui assure le suivi des dossiers en étroite collaboration avec le CA surtout le (la) présidente.

Le cas des dettes du Bénin et Haïti doivent aider à améliorer les textes.

Dettes Haïti-Bénin

ICEM : position de l'ICEM sur les dettes Haïti et Bénin

Dette du mouvement du Bénin : il faut autant que possible respecter les textes statutaires concernant les responsabilités liées aux dettes des RIDEF (60 % FIMEM et 40 % CO). Pour le Bénin : en l'absence de documents comptables justifiant l'apparition de cette dette, nous proposons de demander au Bénin d'évaluer ses possibilités de poursuivre l'effort de remboursement selon ses moyens.

Dettes du mouvement de Haïti : le mouvement Haïtien doit verser la cotisation qui n'a pas été versée lors du problème survenue avec la membre bénéficiaire de la solidarité pour la RIDEF 2016. Il n'est pas tenu de verser le montant de la solidarité car il n'est pas responsable des agissements de ce membre. Nous posons la question au CA si des recherches ou une action judiciaire a été mise en œuvre contre ce membre par le mouvement haïtien ou par le CA.

G. BOURSE BENAIGES 2018 et 2020

Bourse Benaiges

AMIS DE FREINET : position

Les AdF proposent de lire tous les documents émanant du MCEP que l'on trouve sur le site FIMEM . Ils considèrent qu'il n'y a pas lieu de chambouler l'organisation actuelle avant d'avoir tous les éléments.

Bourse Benaiges

AECEMO : position sur la Motion MCE-MCEP-MEPA-REPEF

Motion 5 ; Bourse Maestro Benaiges

La création d'une bourse de formation « Antoni Benaiges » a été bien accueillie dans notre mouvement. Les jeunes chercheurs de notre environnement éducatif se sont engagés dans leur travaux et nous les avons assurés de l'imminence de l'ouverture de la Bourse Benaiges pour une possibilité d'appui au cas où la recherche serait sélectionnée.

Le cas de Gisèle Dariscat Djuje Poka qui a travaillé sur : « L'amélioration de l'enseignement/apprentissage de l'expression écrite par les techniques nouvelles : cas de la Pédagogie Freinet » et elle a mené ses travaux de 2018 à 2019.

Elle a été sensibilisée, sachant qu'elle soumettrait ses travaux de recherche au jury de la Bourse Benaiges, et qu'il y aurait une possibilité de soutien. Mais malheureusement, l'appel à participation n'a pas été lancé depuis le terme de la RIDEF 2018.

En dehors de Dariscat, il y a d'autres membres de notre mouvement qui auraient voulu soumettre leur œuvre pour obtenir de l'appui.

Pour ce faire, considérant le rôle émulateur que joue une bourse de soutien à la recherche pour un chercheur, les membres de l'AECEMO demandent :

- 1- L'appel sans condition de la Bourse Benaiges pour 2000 ;
- 2- Que ce soit un membre élu du CA FIMEM, en l'occurrence le ou la président(e) qui se charge de la Bourse Benaiges ;
- 3- Qu'un espace « Bourse Benaiges » soit créé sur le site FIMEM ;
- 4- Qu'une date butoir soit fixée pour son lancement ;
- 5- Que la contribution annuelle fixée pour la FIMEM soit respectée, et les montants retenus jusqu'à présent impayés soient rappelés.

3. ÉLECTIONS CANDIDATS AU CA

ASSEM : position par rapport aux candidatures au CA

Les quotas au CA

S'assurer d'abord que les représentants des mouvements soient parmi les membres expérimentés et disponibles. Le quota par continent est gage d'une bonne représentativité (démocratie) mais pas forcément d'efficacité.

Les mandats au CA : le prolongement de 2 ans

L'idée qui consiste à être membre du CA pour un mandat de 4 ans renouvelable tous les 2 ans doit suffire. Trois (3) mandats de 2 ans doivent être exceptionnels. Seules des personnes particulièrement dynamiques et expérimentées doivent rester 6 ans au CA, sur proposition de CA agréée par son mouvement et avec le consentement de l'intéressé (e).

L'autre bonne idée à maintenir est que les mandats ne finissent pas en même temps pour que les nouveaux retrouvent toujours des anciens, ainsi on assurera une bonne continuité.

3. ÉLECTIONS

NOUVEAUX MEMBRES DE LA FIMEM

ICEM : proposition pour l'affiliation du Ghana

L'ICEM considère à la lecture des documents sur l'affiliation du Ghana qu'il manque des éléments : le Ghana est parrainé par le mouvement suédois. Dans les documents nous lisons que des ghanéens sont venus visiter des écoles en Suède. Mais aucun membre de la Suède ne s'est déplacé au Ghana. L'ICEM a l'impression que le parrainage n'a pas été finalisé.

Par ailleurs le texte en anglais du mouvement suédois n'est pas traduit en espagnol et en français ce qui contribue à l'impression d'une présentation inaboutie selon les règles habituelles de l'AG de la FIMEM.

L'ICEM propose donc, si le mouvement suédois n'est pas en mesure de se déplacer au Ghana, que le MOUVEN, en tant que pays voisin, puisse aller visiter les écoles ghanéennes, se familiariser avec le mouvement ghanéen et ainsi parfaire l'action de parrainage qui semble à ce jour trop incomplète pour être soumise à l'approbation de l'AG. Ceci en lien avec le mouvement suédois.

Deuxième jour, Dimanche 30 aout 2020

A. RAPPORT MORAL

ET COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DE LA FIMEM 2018-2020

MOTION

ICEM : motion sur les politiques migratoires

Motion sur les actions à mener face aux politiques migratoires proposée au vote par l'ICEM à l'AG de la FIMEM 2020

Une motion dénonçant les politiques migratoires a été votée en AG FIMEM en 2018.

Deux ans après en Europe, nous constatons que les conditions pour les personnes migrantes ne se sont pas améliorées. Au contraire.

Alors que depuis 1989, le fait de s'exprimer, d'aller à l'école ou d'être soigné sont reconnus comme des droits fondamentaux pour tous les enfants du monde, la réalité est toute autre pour tant d'enfants (61 millions d'enfants non scolarisés).

En France et dans les pays européens riches et industrialisés, un certain nombre d'enfants et de jeunes sont exclus de toute forme de scolarisation ou de formation. L'accès à l'école aujourd'hui n'est pas un droit effectif pour de nombreux enfants, ainsi qu'en témoignent les refus d'inscription d'enfants d'origine étrangère ou en grande précarité sociale. Ce nombre indéterminé d'enfants non répertoriés par les municipalités les enferme dans une situation d'invisibilité. De plus, l'école n'est plus un lieu protecteur des enfants qui sont emmenés par les forces de l'ordre, emprisonnés dans des camps de rétention, avant d'être expulsés du territoire.

Plus largement, à l'heure actuelle, l'Europe s'enferme derrière ses frontières édifiant des murs, restreignant les droits des personnes étrangères, hommes, femmes, enfants (droits aux soins, accès à un logement digne, reconnaissance de leur statut et protection)

Au-delà des prises de position plus ou moins solennelles que pouvons-nous faire ensemble, mouvements de la FIMEM ?

Si la FIMEM peut réaffirmer la solidarité envers les personnes migrantes, comment travailler afin de s'allier à des instances, se regrouper, autour d'observatoires déjà existants (voir par exemple : AEDE, rapport alternatif), engager les membres de la FIMEM à se rapprocher des associations, interpeler les pouvoirs publics, trouver des modes d'agir de façon à pouvoir espérer peser davantage sur les choix politiques.

D. ÉVALUATION DU TRAVAIL DU CA

Commissions de la FIMEM

ICEM : proposition à propos des commissions de la FIMEM

La place des commissions au sein de la FIMEM

La nécessité de créer des commissions au service de la FIMEM a été décidée lors de l'AG FIMEM de 1018 à Ljungskile. Depuis cette AG elles-ci ont été mises en place par le CA .

Deux ans après, quelques unes sont opérationnelles mais la plupart n'ont pas assez de membres pour fonctionner vraiment et d'autres n'ont même pas pu entreprendre leur travail.

Or, ces commissions nous semblent désormais indispensables pour que la FIMEM se donne les moyens d'atteindre ses buts.

Nous proposons que l'AG définisse clairement leur place et leur fonction au sein de la FIMEM afin que chaque militant des mouvements s'en empare et puisse y participer sans retenue.

Proposition de définition des commissions

1) La création d'une commission de travail au service de la FIMEM peut-être décidée par le CA de la FIMEM ou par un vote de l'AG FIMEM.

2) Une commission est un groupe de membres de mouvements de la FIMEM volontaires pour travailler à une tâche commune ou sur un thème commun. Tout membre peut y participer.

3) Une commission peut être pérenne ou temporaire selon l'objet de son travail.

4) Selon leur objet, certaines commissions peuvent fonctionner de façon autonome vis à vis du CA de la FIMEM et des mouvements qui composent la FIMEM.

5) D'autres commissions peuvent représenter un soutien à l'une des fonctions du CA définies par les statuts de la FIMEM.

Dans ce cas, un membre du CA est associé à cette commission pour assurer la cohérence entre les travaux de la commission et les décisions du CA.

6) Les commissions sont mentionnées dans les statuts (article 2 de la dernière version 2014) mais ses fonctions ne sont pas définies. Elles pourraient l'être dans l'ajout d'un article du règlement intérieur.

7) Dans la perspective d'une rédaction de cet article du RI, les commissions pourraient se voir octroyer le droit de faire des propositions lors des AG. Actuellement, seuls le CA et les mouvements membres sont habilités à faire des propositions à l'AG (article 8 des statuts).

8) Les commissions rendent compte périodiquement de l'état de leurs travaux et de leurs résultats par les différents moyens de communication disponibles à la FIMEM et au moins lors de chaque RIDEF. par leur participation au rapport moral de la FIMEM ou dans le bilan des orientations.

E. ORIENTATIONS BILAN 2018-2019

ICEM : proposition pour la commission #4 « nouvelle catégorisation des pays A,B,C »

Quelle que soit la décision de l'AG vis à vis de la proposition de calcul des cotisations avec l'IDHI, L'ICEM propose de poursuivre le travail de recherche d'un calcul plus adapté avec la commission #4.

En voici brièvement les raisons :

Autre proposition pour le calcul des cotisations FIMEM

1) Le nouveau calcul proposé par la commission 4 part d'une idée intéressante : la prise en compte des niveaux de vie moyens dans les différentes parties du monde.

Mais il ne semble pas que l'IDH ou l'IDHI soient adaptés pour mesurer la capacité des membres des Mouvements d'enseignants à payer un montant de cotisation ; ce sont des indices pour mesurer le développement d'un pays. En effet :

- Ils prennent en compte des critères (santé/longévité - savoir ou niveau d'éducation) qui, même s'ils sont liés indirectement, ne sont pas déterminants dans cette capacité à payer tel montant de cotisation
- Le revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat (donnant le niveau de vie) y intervient, mais par son logarithme, ce qui va peut-être à l'encontre du but recherché .
- Ils ne prennent pas en compte la réalité des enseignants par rapport à celle de la moyenne de la population sur laquelle sont basés les indices dans chaque pays.

C'est la raison pour laquelle Andi a été obligé d'appliquer un facteur pour ajuster les cotisations au niveau actuel. De ce fait, le but d'aller vers une plus grande équité ne semble pas atteint. D'autant qu'il n'y a pas de logique dans la justification de la valeur du facteur (à part retrouver les anciennes cotisations).

2) Il est peut-être possible, à partir de cette même volonté, de proposer un calcul un peu plus logique et qui se ferait à partir de données disponibles (à vérifier pour certains pays).

Nous pourrions prendre en compte :

- A) **Comme la commission 4, les valeurs de PIB mesurées en parité de pouvoir d'achat entre les pays** (mais pas son logarithme),
- B) le rapport dans un pays donné entre le revenu moyen d'un habitant et le revenu d'un enseignant (salaire après 15 ans d'ancienneté). **Ce rapport varie de 0,7 à 5 suivant les pays !**
- C) le pourcentage de part disponible après l'achat des biens de première nécessité qui peut se traduire par un coefficient.

Le dernier point est un peu subjectif, mais si nous pensons que le montant de cotisation par membre dans la grille proposée est correct pour le Mouvement qui paye le plus de cotisation par membre et pour le Mouvement qui paye le moins par membre, nous pouvons décider qu'entre ces 2 extrêmes l'évolution de ce pourcentage doit être progressive. Ceci évite les effets de seuil (pays A, pays B, pays C).

ICEM : proposition pour la commission #1 « communication au sein de la FIMEM »

L'ICEM demande que l'AG de la FIMEM se prononce sur les priorités des outils de

communication.

Actuellement, la communication est dispersée et peu maîtrisée.

1. Site de la FIMEM

L'ICEM propose que le site soit le moyen de communication privilégié quant aux contenus.

2. Listes de communication

L'ICEM propose :

- une liste d'échanges entre les mouvements de la FIMEM, les commissions, le CA (gérée par la commission #1 « communication entre les mouvements de la FIMEM ») ;
- une liste de diffusion administrative entre le CA de la FIMEM et les responsables des mouvements configurée pour que chaque mouvement puisse répondre au seul CA de la FIMEM.

L'ICEM demande une clarification au sujet de qui doit figurer sur la liste d'échanges entre mouvements :

- les mouvements affiliés ;
- les mouvements non affiliés doivent-ils y figurer ?
- les responsables de commissions doivent-ils y figurer ?

3. Utilisation d'un domaine propre à la FIMEM

L'ICEM propose que les adresses institutionnelles soient identifiées « FIMEM » (avec un nom de domaine FIMEM)

4. Multilettré

La commission FIMEM #1 « communication entre mouvements » définit la ligne éditoriale de la multilettré, c'est à dire le choix des articles à paraître dans chaque numéro et des liens qui renvoient à d'autres contenus.

Elle explicite ses critères au CA de la FIMEM et sur la liste « communication entre les mouvements » et en rend compte à l'AG de la FIMEM qui peut les remettre en cause.

ICEM : proposition pour le site RIDEF.ONE

CA FIMEM : « Si conservé pour toutes les prochaines Ridef, la Fimem assume le coût du site Ridef.one. (..) »

L'ICEM pense que la question du site RIDEF.ONE est un point important pour les RIDEF et pour la FIMEM en général. Ce point dépasse la question de son financement.

En effet, le CA évoque la possibilité de le maintenir ou de l'abandonner.

Le site RIDEF.ONE héberge de nombreux documents importants des RIDEF qui méritent d'être gardés comme par exemple :

- les présentations de tous les ateliers,
- les compte rendus des ateliers,
- les journaux des RIDEF
- etc.

Or, d'une RIDEF à l'autre le contenu du site RIDEF. ONE disparaît.

Par ailleurs, nous ne savons pas qui s'occupe de la maintenance et de la gestion du site RIDEF.ONE.

Nous proposons que la FIMEM s'engage dans la préservation des contenus pédagogiques produits par les participant-e-s aux ateliers des RIDEF.

Nous proposons qu'il choisisse le moyen le plus adapté à cette conservation qui pourrait être le site

actuel de la FIMEM.

Nous proposons que le travail de conservation des documents pédagogiques de la RIDEF soit confié à la commission #1 « communication » qui pourrait créer une sous-commission comme celle de la Multilettré après une fusion avec la commission #5 « site ».

En revanche, il nous semble plus pertinent et plus pratique d'effectuer les inscriptions sur un site dédié. Ce pourrait être le site RIDEF.ONE à condition que ses attributions et sa prise en charge soit bien définies.

F. ORIENTATIONS PROSPECTIVES 2020-2022

ICEM : proposition de nouvelle présentation du tableau des orientations

Orientations : prospectives 2020-2022

Nouvelle structure et contenus proposés par les groupes de langues en 2018

Proposition de l'ICEM : d'après le tableau proposé pour l'AG : ajout d'une colonne sans modification du contenu (sur fond de couleur)

Ceci afin de rendre plus lisible ce qui relève des objectifs (actions) et ce qui relève des moyens mis en œuvre, matériels et humains.

*Colonne notée « Moyens nécessaires pour la réalisation des actions »
En gris clair dans la colonne 2 le texte d'origine reporté à la colonne 3.*

Orientations : prospectives 2020-2022

Nouvelle structure et contenus proposés par les groupes de langues en 2018

Catégories	Actions		
	Objectifs - intentions	Moyens nécessaires pour la réalisation des actions	
		Moyens logistiques	Moyens matériels
1-Relations externes	a) Affirmer le rôle politique-pédagogique de la FIMEM ; b) Identifier des domaines d'intervention dans les champs éducatif et pédagogique ; c) Prendre des positions publiques en fonction des orientations et de l'actualité ; d) Réagir face aux	b) Identifier des domaines d'intervention dans les champs éducatif et pédagogique ; f) Informer la Fimem des	

	<p>problèmes de violation des droits ;</p> <p>f) Informer la Fimem des prises de position des mouvements membres pour les diffuser ;</p> <p>g) Constituer des équipes de traducteurs.</p>	<p>prises de position des mouvements membres pour les diffuser ;</p>	<p>g) Constituer des équipes de traducteurs.</p>
2-Relations entre les Mouvements	<p>a) Fournir aux mouvements des outils pédagogiques en créant des groupes de recherche internationaux chargés de leur production;</p> <p>b) Favoriser la création de réseaux de correspondances entre enseignants des mouvements membres et entre enfants;</p> <p>c) Constituer des équipes de traducteurs ;</p> <p>d) S'engager dans une ou des commissions.</p>	<p>a) Fournir aux mouvements des outils pédagogiques en créant des groupes de recherche internationaux chargés de leur production;</p> <p>b) Favoriser la création de réseaux de correspondances entre enseignants des mouvements membres et entre enfants;</p> <p>d) S'engager dans une ou des commissions.</p>	<p>c) Constituer des équipes de traducteurs ;</p>
3-Ridef	<p>a) Contribuer à un cahier de charge pour l'organisation pérenne des Ridef en rassemblant la documentation et en créant des outils (commission #6)</p> <p>b) Recruter une équipe de traducteurs ;</p>	<p>a) Contribuer à un cahier de charge pour l'organisation pérenne des Ridef en rassemblant la documentation et en créant des outils (commission #6)</p> <p>b) Recruter une équipe de traducteurs ;</p>	
4-Rôle du CA	<p>En collaboration avec les Mouvements, les Commissions et les Assemblées générales</p> <p>a) Faire valider le but</p>		

	<p>ultime de la Fimem et de son CA;</p> <p>b) Demander les attentes des Mouvements envers la Fimem et celles de la Fimem envers les Mouvements;</p> <p>c) Clarifier et valider le rôle du CA: décisionnel sur quoi? pouvoir discrétionnaire sur quoi? agent de changement sur quoi?</p> <p>d) Prendre toutes les décisions urgentes, sous réserve d'en rendre compte lors de l'AG</p> <p>e) Regrouper et catégoriser le travail des administrateurs précédents afin qu'il puisse être mis à la disposition des «suivants» : recherche, élagage, regroupement, catégorisation, ...</p> <p>f) Poursuivre le travail de «toiletage» et d'«archivage» des documents officiels : éviter les redites, améliorer les formulations et s'assurer que les traductions sont conformes. <i>Exemple : harmonisation des statuts et du règlement intérieur</i></p> <p>g) Planifier les différentes étapes des</p>	<p>e) Regrouper et catégoriser le travail des administrateurs précédents afin qu'il puisse être mis à la disposition des «suivants» : recherche, élagage, regroupement, catégorisation, ...</p> <p>f) Poursuivre le travail de «toiletage» et d'«archivage» des documents officiels : éviter les redites, améliorer les formulations et s'assurer que les traductions sont conformes. <i>Exemple : harmonisation des statuts et du règlement intérieur</i></p> <p>g) Planifier les différentes étapes des Assemblées générales</p>	
--	---	--	--

	Assemblées générales		
5. Faites-nous part des vôtres	Prospectives des différents groupes		